

VU les articles L 2334-32 et suivants du code Général des collectivités territoriales

- **Considérant** le coût de l'aménagement des jardins médiévaux :

travaux et frais annexes s'élevant à 140 220 € HT soit 168 264 € TTC

- **Considérant la possibilité** de présenter un dossier de subvention à l'Etat, au Conseil Départemental et au LEADER,
- **Considérant** le plan de financement tel qu'il est présenté


DEPENSES		RECETTES	
Aménagements généraux	MONTANT HT	Subventions sollicitées	MONTANT
travaux d'aménagement et frais annexes	140 220.00€	Etat - DETR 35%	49 077.00€
		Conseil Départemental 10%	14 000.00€
		LEADER – 35%	49 077.00€
		Auto financement	28 066.00€
total HT	140 220.00€	total HT	140 220.00€

- **Dit** que le calendrier de travaux s'établit comme suit :
Début des travaux : septembre 2018,
Fin des travaux : décembre 2018
- **Précise** que la commune récupère la TVA
- **Indique** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve ce plan de financement
- Sollicite une aide financière auprès de l'Etat au de la DETR, du Conseil Départemental et du LEADER,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 1^{er} février 2018


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

